

Votre correspondant :
Valérie ELIARD
Chef de bureau administratif f.f.
+32 (0) 61/210 423
v.eliard@province.luxembourg.be

Centre Public d'Action Sociale
39, Avenue de la Libération
6791 ATHUS

Monsieur le Président du CPAS,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 16 novembre 2017, le Collège provincial a décidé de vous accorder une subvention de onze mille cent-dix euros et quarante-trois centimes (11.110,43€) relative au Fonds d'Impulsion provincial à destination des Communes/CPAS dans le cadre du Plan territorial d'attractivité de la médecine générale (FILux).

Les modalités de liquidation de la subvention sont précisées dans l'arrêté d'engagement du Collège provincial joint en annexe mais également reprises dans la convention transmise en trois exemplaires dont **deux sont à nous retourner dûment signés.**

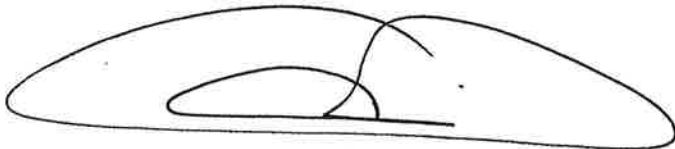
Suite à cette décision, voulez-vous dorénavant indiquer visiblement sur tous les documents liés à ce dossier la mention « avec le soutien du Service provincial Social et Santé de la Province de Luxembourg » accompagné du logo de la Province ? Ce logo peut être téléchargé sur le site de la Province www.province.luxembourg.be dans la rubrique « Institution Provinciale-blason, palais et chant provincial ».

Toute correspondance en relation avec le présent courrier est à adresser à Monsieur le Directeur général provincial.

Veillez agréer, Monsieur le Président du CPAS, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège provincial :

Le Directeur général provincial,

M. Liotta


Pierre-Henry GOFFINET.

Le Président,
par délégation,



Nathalie HEYARD,
Députée provinciale.

La correspondance est à adresser à Monsieur le Directeur général provincial, Place Léopold, 1 – 6700 ARLON.